

> Médecins omnipraticiens rémunérés à honoraires fixes

Report des jours de vacances cumulés et des jours excédentaires

Report automatique des jours de vacances cumulés

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les jours de vacances cumulés ont été reportés automatiquement en totalité jusqu'à l'année de référence 2023-2024. Les vacances reportées durant la pandémie demeureront reportables, tout en respectant l'ordre d'épuisement des différents codes de vacances.

Si vous avez mis fin à votre nomination à honoraires fixes pendant la période de report et que vous n'avez pas fait de démarches pour prendre votre retraite, les jours de vacances que vous avez pu cumuler ne vous ont probablement pas été payés, contrairement à ce qui se produit normalement. Certains dossiers comportent des soldes importants. Pour que ces jours de vacances vous soient payés, vous devez en faire la demande **avant le 30 avril 2024**. À défaut d'en demander le paiement ou de prendre votre retraite, ce solde sera reporté à l'année suivante.

Report des jours excédentaires

Mis à part les jours de vacances accumulés durant la pandémie de COVID-19 qui sont reportables de façon illimitée, nous reporterons automatiquement jusqu'à 10 jours de vacances annuelles accumulés.

Si vous ne désirez pas reporter vos jours de vacances accumulés, vous devez nous en aviser **avant le 30 avril 2024**. Ces jours vous seront alors payés.

Les renseignements suivants doivent figurer dans votre lettre, que vous devez dûment signer :

- votre nom, votre prénom et votre numéro de professionnel;
- le nombre précis de jours de vacances à payer.

Transmission de votre demande

Vous pouvez transmettre votre lettre **par courriel** à servicesprofessionnels@ramq.gouv.qc.ca ou par la poste, à l'adresse suivante :

Direction de l'application des ententes
Régie de l'assurance maladie du Québec
C. P. 6600, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 7T3

c. c. Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)